

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

Séance du **02 décembre 2022**

fonction : **14**

Conseillers présents : **9**

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. Alain SINDT ; M. GABRIELE Jérôme ; M. KOP Patrice ; M. HIRTZ Thiébaud ; Mme DELAPORTE Marjorie ; M. Jean-Marc SINDT ; M. Pierre Edouard BODEREAU ; M. BERGER Laurent

Présent par procuration : M. RISCH Jérôme donne procuration à Mme DELAPORTE Marjorie
Mme Véronique ANDRE donne procuration à M. Alain SINDT

Absents excusés : M. HILD Didier ; Mme MARCK Christelle épouse SCHMIT et M. LINSTER Nicolas

4 – Contrat de maintenance et d'assistance pour le logiciel de la chasse et du cadastre

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que le contrat avec la société LOGITUD qui est chargé de la maintenance et de l'assistance du logiciel de la chasse et du cadastre de la commune depuis 3 ans, arrive à échéance. Il présente le dernier devis de la Société LOGITUD et au vu du tarif pratiqué pour des prestations minimales, il propose de ne pas renouveler le contrat.

Monsieur le Maire propose de souscrire un nouveau contrat de maintenance avec la Société CMSDI Meley-Strozyna située 2a place Chardenoye 57680 Corny-sur-Moselle comme suit :

Logiciel GeoChasse montant annuel : 165.00 € HT soit 198.00 € TTC
Carto CMS : 240.00 € HT soit 288.00 € TTC

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'accepter de ne pas renouveler le contrat avec la Société LOGITUD et de souscrire un nouveau contrat avec la Société CMSDI Meley-Strozyna pour la maintenance et l'assistance du logiciel de la chasse et du cadastre de la commune pour un montant total de 405.00 € HT soit 486.00 € TTC. Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 02 décembre 2022

Le Maire, Guy HOCHARD

Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20221202-0402122022-DE
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022